

**Réunion du Conseil Municipal
Jeudi 09 Février 2017**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Anne-Marie MARY, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, M. Bruno GALVAN, Mme Marie-Pierre MICHAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Valérie BARANGER qui a donné pouvoir à M. Laurent SOULARD, M. Maurice BAUDRY qui a donné pouvoir à M. Marc DANO, M. Christian BONNEAU qui a donné pouvoir à M. Jacques BOZEC, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Christian CLOUTOUR qui a donné pouvoir à Mme Marie-France LÉCULÉE, Mme Béatrice DUPUY qui a donné pouvoir à Mme Michèle POUPELARD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Marc DANO

Ouverture de la séance à 13h15

Demande de subvention au titre de la DETR 2017 – Acquisition de la Maison « Péault » pour améliorer la sécurité et l’accessibilité de la Place des Lauriers - n°2017/13

Madame le Maire annonce que Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur la Déclaration d’Utilité Publique pour le dossier d’expropriation de la Maison Péault.

Monsieur Le Préfet a informé la Commune que la commission d’élus compétente en matière de dotation d’équipements des Territoires ruraux (DETR) a fixé les règles applicables à la Programmation 2017.

Les projets d’acquisition amiable ou par voie d’expropriation rentrent dans les critères d’éligibilité La commune de La Guérinière peut présenter un dossier de demande de subvention à la Préfecture.

Au regard des critères d’éligibilité, il est proposé au Conseil de solliciter au titre de la DETR 2017 l’attribution d’une subvention à hauteur de 30 %, pour l’acquisition de la Maison Péault, dont la dépense totale, est de 128 050 euros tous frais inclus.

Cette année, pour une simplification des procédures il est nécessaire de transmettre le dossier par l’intermédiaire via une plateforme numérique créée en Vendée et dénommée PAVOIS (Plateforme automatisée vendéenne. Tous les projets proposés par les collectivités territoriales devront être déposés de façon dématérialisée, sans « document papier ».

Mr Dano, 1^{er} adjoint, précise que la subvention est un « bonus » et que l’opération sera maintenue.

Mr Bozec souligne l'importance de l'avis favorable du commissaire Enquêteur puisque les Préfets suivent très fréquemment ses conclusions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, plus cinq procurations, accepte cette demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017, autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document s'y référant et arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

Dépense totale de l'acquisition tous frais inclus : 128 050,00 €

Subvention sollicitée : 38 415 €

Autofinancement : 49 635 €

Emprunt : 40 000 €

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – enveloppe « grandes priorités » 2017 n°2017/14

Mme Le Maire rappelle que le Gouvernement avait mis en place, en 2016, une dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement des Communes et EPCI à fiscalité propre d'un montant de 800M€
La Loi de Finances 2017 a prévu la reconduction de ce dispositif à hauteur de 816M€ en y apportant, toutefois, certaines modifications par rapport à l'an passé.

Une première enveloppe de 600M€ au niveau national, composée de trois parts, financera notamment les pactes métropolitains (130M€), les investissements des communes et groupements autour de grandes priorités (440M€), les projets des nouvelles agglomérations et d'Ile de France (30M€).

Une seconde enveloppe (216 M€) est créée pour cofinancer les actions inscrites dans les contrats de ruralité.

La première enveloppe régionale du FSIL (grandes priorités - thématiques générales) a été fixée à 25 M€ et la part pouvant revenir au département de la Vendée est de 4 489 000 €

Les types d'opérations pouvant être financées dans ce cadre, concernent les thématiques suivantes :

- La rénovation thermique
- La transition énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics
- Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité
- Le développement des infrastructures en faveur du logement
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- La réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population

La seconde enveloppe régionale (contrats de ruralité) est fixée à 13 798 726 € et la part pouvant revenir au département de Vendée est de 3 374 991 €

La réhabilitation des deux pièces libres au dessus de la Salle de La Salicorne et des locaux, désormais libres, au dessus de la médiathèque est un axe de priorité fort toujours en réflexion et à l'étude par les services.

La commune pourrait créer un logement dédié au Plan Communal de Sauvegarde (T1 nécessaire au personnel communal d'astreinte en cas d'alerte), un logement d'urgence (T1) et un logement locatif (T2) à la place des anciens bureaux au dessus de l'espace informatique.

De plus, il est primordial de réaménager et d'effectuer la rénovation thermique des 5 appartements dédiés à l'accueil des migrants, au renfort de la gendarmerie et logements temporaires. Ces hébergements, de plus de 10 ans, nécessitent de changer leurs ouvertures, portes et volets (bois et simple vitrage).

Mr Bozec souligne que les travaux de rénovation d'énergie des appartements pourraient bénéficier d'une subvention par le Sydev. Lors du prochain conseil municipal, nous délibérerons sur cette possibilité

La Commune peut solliciter une subvention à hauteur de 60%, au titre du FSIL « le développement des infrastructures en faveur du logement

Dépenses	Changements d'ouvertures et petits travaux divers des 5 logements dédiés au renfort gendarmerie, accueil des migrants et logements temporaires	59 683,64 €ht
	Création Logement d'urgence	56 600,00 €ht
	Création Logement dédié au Plan Communal de Sauvegarde	55 350,00 €ht
	Création Locatif	74 700,00 €ht
	TOTAL	246 333,64 €ht
Recettes	Subvention 60%	147 800,00 €ht
	Emprunt	98 533,64 €ht
	Autofinancement	

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, plus cinq procurations de déposer une demande de subvention dans le cadre du FSIL «grandes priorités » à hauteur de 60 % soit 147 800€ d'approuver le plan de financement, d'entreprendre les travaux dès l'octroi de la subvention et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette action

Le Conseil est clos à 13h40.